

Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

05 juillet 2022



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse



Liberté
Égalité
Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'
économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
5 juillet 2022

Point sur la situation sanitaire dans le département

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'
économie

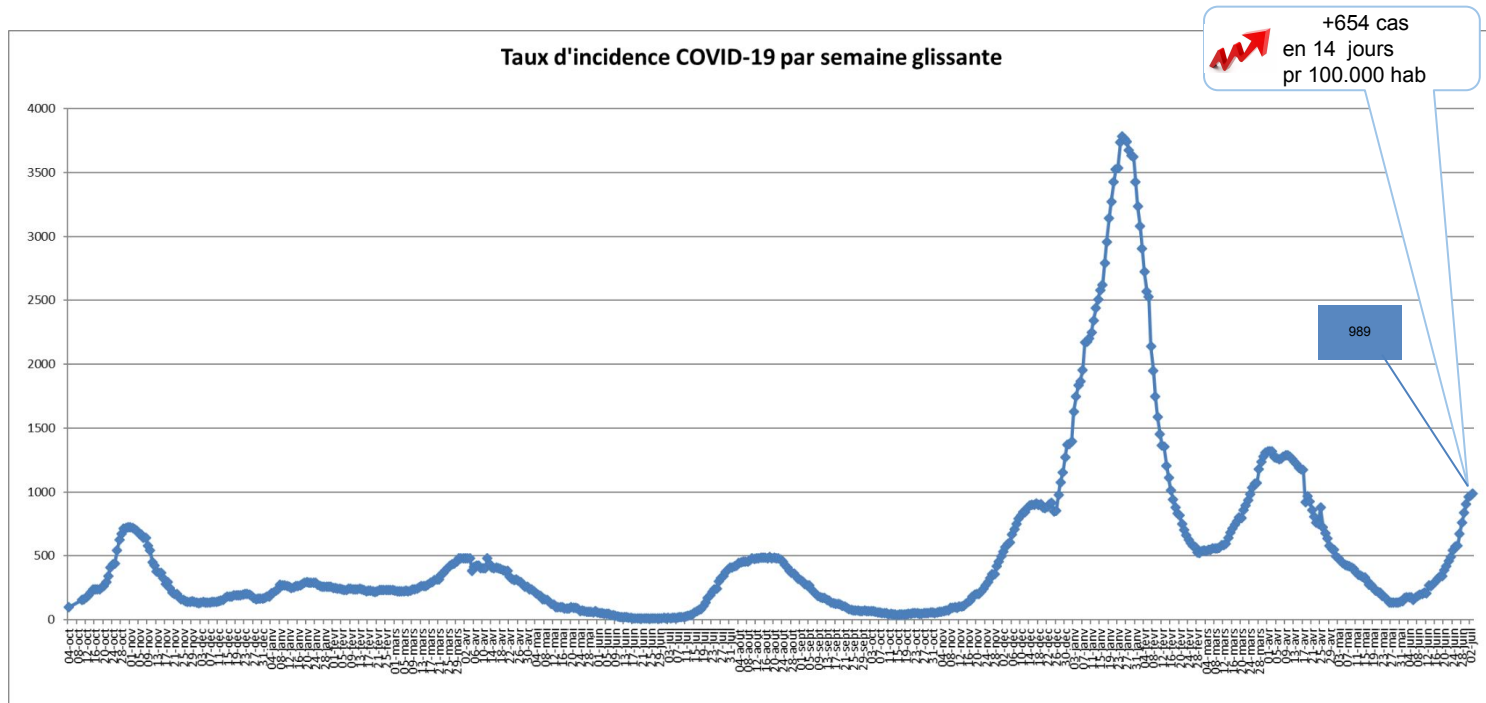
Incidence
(nouveaux cas
pendant une
semaine)

Evolution en Vaucluse du taux d'incidence pour 100 000 habitants :

2021		2022	
Semaine 1 : 265 ↗	Semaine 27 : 24 ↗	Semaine 1 : 2 175 ↗	Semaine 27 :
Semaine 2 : 267 ↗	Semaine 28 : 81 ↗	Semaine 2 : 2 617 ↗	Semaine 28 :
Semaine 3 : 289 ↗	Semaine 29 : 245 ↗	Semaine 3 : 3 534 ↗	Semaine 29 :
Semaine 4 : 258 ↘	Semaine 30 : 407 ↗	Semaine 4 : 3 624 ↗	Semaine 30 :
Semaine 5 : 232 ↘	Semaine 31 : 455 ↗	Semaine 5 : 2 527 ↘	Semaine 31 :
Semaine 6 : 240 ↗	Semaine 32 : 484 ↗	Semaine 6 : 1 352 ↘	Semaine 32 :
Semaine 7 : 221 ↘	Semaine 33 : 483 ↘	Semaine 7 : 816 ↘	Semaine 33 :
Semaine 8 : 230 ↗	Semaine 34 : 364 ↘	Semaine 8 : 568 ↘	Semaine 34 :
Semaine 9 : 221 ↘	Semaine 35 : 267 ↘	Semaine 9 : 548 ↘	Semaine 35 :
Semaine 10 : 266 ↗	Semaine 36 : 169 ↘	Semaine 10 : 594 ↗	Semaine 36 :
Semaine 11 : 317 ↗	Semaine 37 : 120 ↘	Semaine 11 : 798 ↗	Semaine 37 :
Semaine 12 : 436 ↗	Semaine 38 : 73 ↘	Semaine 12 : 1 072 ↗	Semaine 38 :
Semaine 13 : 483 ↗	Semaine 39 : 70 ↘	Semaine 13 : 1 318 ↗	Semaine 39 :
Semaine 14 : 404 ↘	Semaine 40 : 49 ↘	Semaine 14 : 1 286 ↘	Semaine 40 :
Semaine 15 : 397 ↘	Semaine 41 : 40 ↘	Semaine 15 : 1 174 ↘	Semaine 41 :
Semaine 16 : 364 ↘	Semaine 42 : 51 ↗	Semaine 16 : 750 ↘	Semaine 42 :
Semaine 17 : 275 ↘	Semaine 43 : 56 ↗	Semaine 17 : 550 ↘	Semaine 43 :
Semaine 18 : 178 ↘	Semaine 44 : 72 ↗	Semaine 18 : 420 ↘	Semaine 44 :
Semaine 19 : 98 ↘	Semaine 45 : 106 ↗	Semaine 19 : 333 ↘	Semaine 45 :
Semaine 20 : 89 ↘	Semaine 46 : 202 ↗	Semaine 20 : 211 ↘	Semaine 46 :
Semaine 21 : 59 ↘	Semaine 47 : 359 ↗	Semaine 21 : 135 ↘	Semaine 47 :
Semaine 22 : 44 ↘	Semaine 48 : 605 ↗	Semaine 22 : 174 ↗	Semaine 48 :
Semaine 23 : 22 ↘	Semaine 49 : 841 ↗	Semaine 23 : 208 ↗	Semaine 49 :
Semaine 24 : 11 ↘	Semaine 50 : 901 ↗	Semaine 24 : 335 ↗	Semaine 50 :
Semaine 25 : 11 →	Semaine 51 : 848 ↘	Semaine 25 : 579 ↗	Semaine 51 :
Semaine 26 : 13 ↗	Semaine 52 : 1 395 ↗	Semaine 26 : 989 ↗	Semaine 52 :

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Courbe Taux d'incidence Vaucluse (Semaine 26)



Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

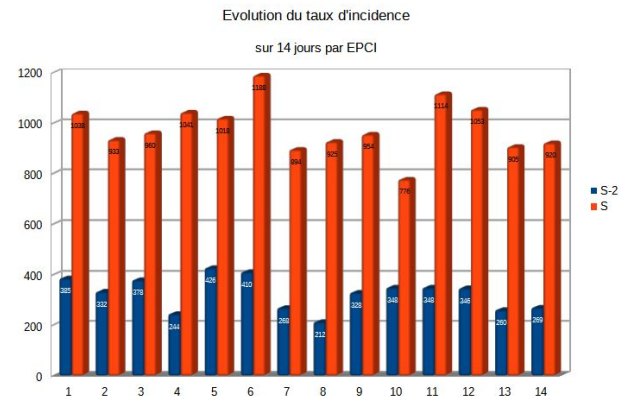
Mesures de soutien à l'
économie

Période analysée : 2022-S26

EPCI	TOUS AGES				65 ANS ET PLUS			
	TEST	POS	INC	TX POS	TEST	POS	INC	TX POS
CA du Grand Avignon (COGA)	6954	1990	1038	28,6%	1476	419	1026	28,4%
CA des Sorgues du Comtat	1693	509	1041	30,1%	382	105	1012	27,4%
CA Luberon Monts de Vaucluse	2058	536	960	26,1%	495	118	893	23,9%
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	2232	656	933	29,4%	567	160	943	28,2%
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	650	214	1114	32,9%	158	43	1078	27,1%
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	1157	399	1188	34,5%	311	94	1203	30,3%
CC du Pays Réuni d'Orange	1369	455	1018	33,3%	327	87	879	26,6%
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	593	184	776	31,0%	160	52	829	32,3%
CC Pays d'Apt-Luberon	1910	549	894	28,7%	561	151	893	27,0%
CC Rhône Lez Provence	722	229	954	31,6%	159	44	824	27,9%
CC Territoriale Sud-Luberon	825	231	925	28,0%	181	37	665	20,2%
CC Vaison Ventoux	494	185	1053	37,5%	151	56	1098	37,4%
CC Ventoux Sud	293	85	905	29,1%	79	20	901	24,9%
Pertuis	713	187	920	26,20%	159	44	1001	27,50%

EPCI		Evolution du tx d'incidence sur 14 jours	
1	CA du Grand Avignon (COGA)	169,61 %	↗
2	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	181,02 %	↗
3	CA Luberon monts de Vaucluse	153,97 %	↗
4	CC des Sorgues du Comtat	326,64 %	↗
5	CC du Pays Réuni d'Orange	138,97 %	↗
6	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	189,76 %	↗
7	CC Pays d'Apt-Luberon	233,58 %	↗
8	CC Territoriale Sud Luberon	336,32 %	↗
9	CC Rhône Lez Provence	190,85 %	↗
10	CC Enclave des Papes – Pays de Grignan	122,99 %	↗
11	CC Aygues-Ouvèzes en Provence (CCAOP)	220,11 %	↗
12	CC Vaison Ventoux	204,34 %	↗
13	CC Ventoux Sud	248,08 %	↗
14	Pertuis	242,01 %	↗

Les chiffres par EPCI



Point de situation
épidémiologique

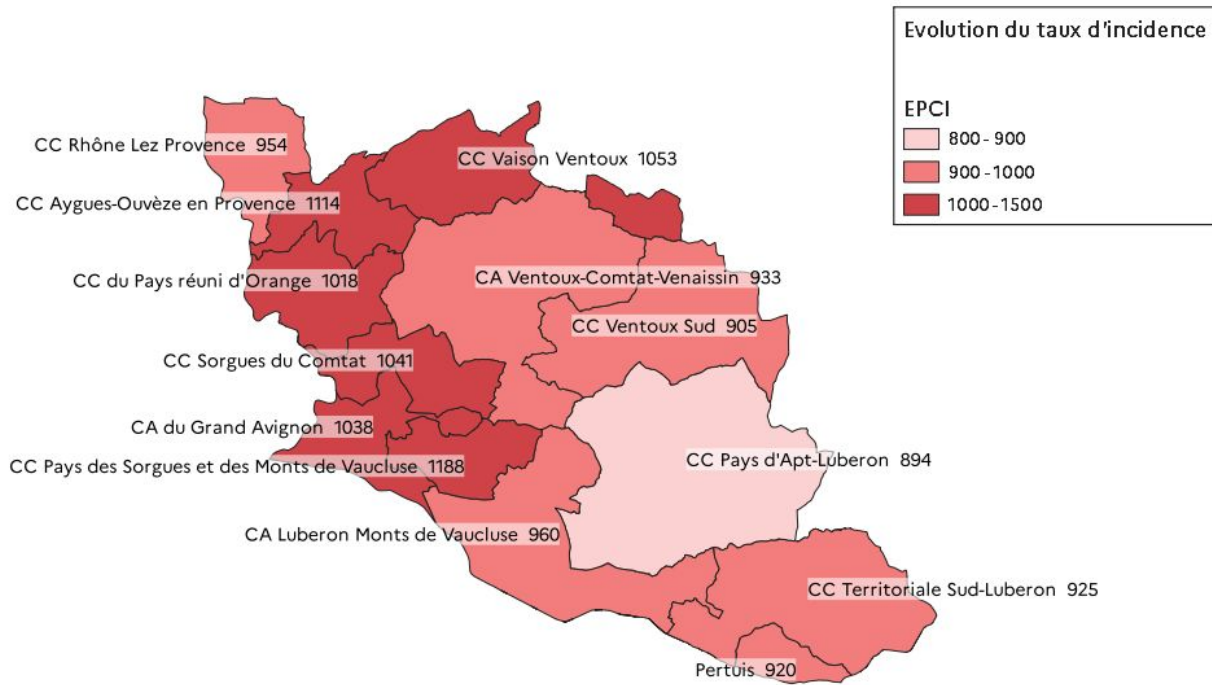
Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'
économie



Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du lundi 20 juin au dimanche 3 juillet 2022



Cartographie
du taux
d'incidence
par EPCI

Taux d'incidence départemental pour la semaine 26 : 989

Point de situation épidémiologique (Semaine 26)

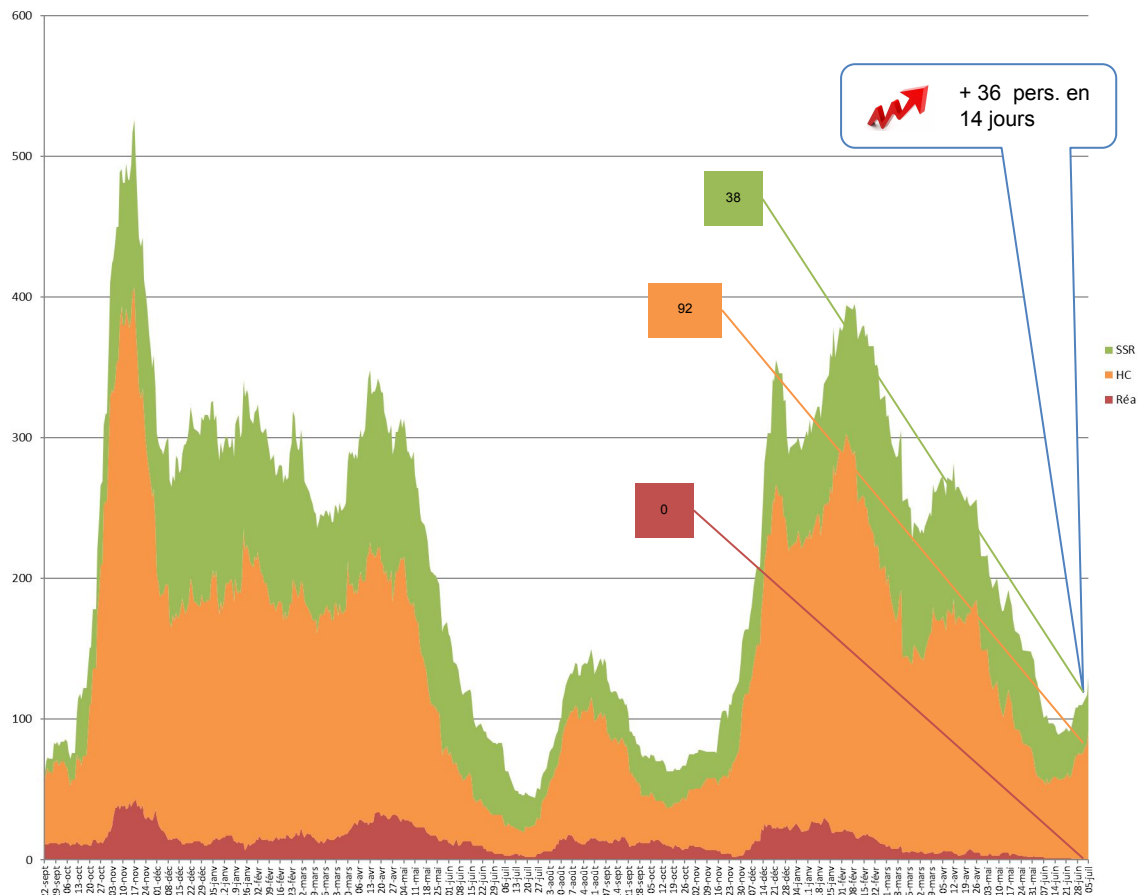
Données arrêtées sur les extractions réalisées le
05/07/2022 à 11h37

Rappel : Le pic du nombre de personnes
hospitalisées pour Covid a eu lieu le **17 novembre
2020**, avec **526 personnes hospitalisées**.

Aujourd'hui 130 personnes sont hospitalisées
dont :

- **0** en réanimation et soins intensifs
→ -1 personne en 14 jours ;
- **92** en hospitalisation conventionnelle
→ +33 personnes en 14 jours ;
- **38** en soins de suite et réadaptation
→ +4 personnes en 14 jours ;

Tous Patients hospitalisés (Réa, SI, SC, HC, Urgences, SSR, USLD)



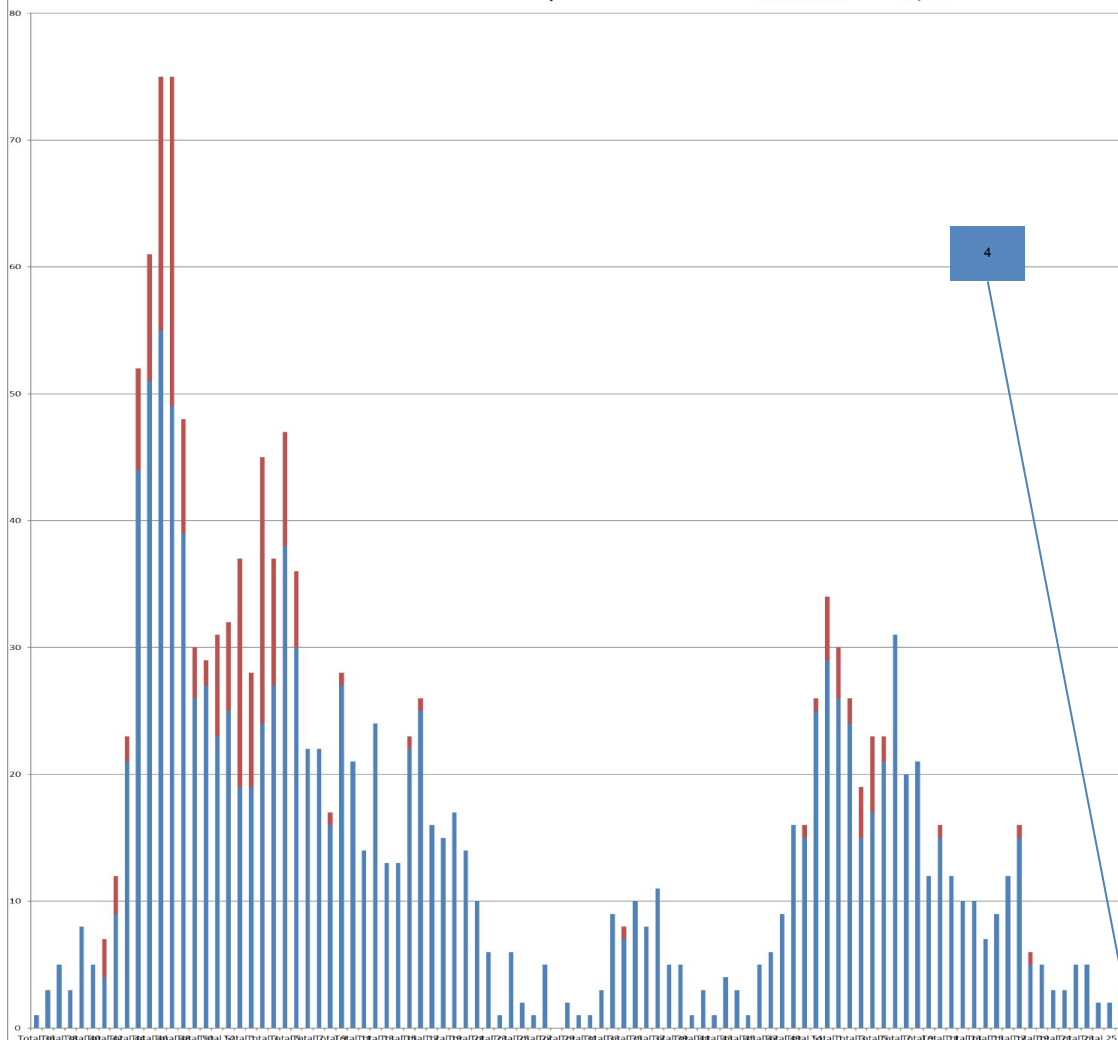
Point de situation épidémiologique (semaine 26)

*Données arrêtées sur les extractions
réalisées le 05/07/2022 à 11h37*

1 606 décès en tout depuis
le début de l'épidémie (+4 décès
en 14 jours) :

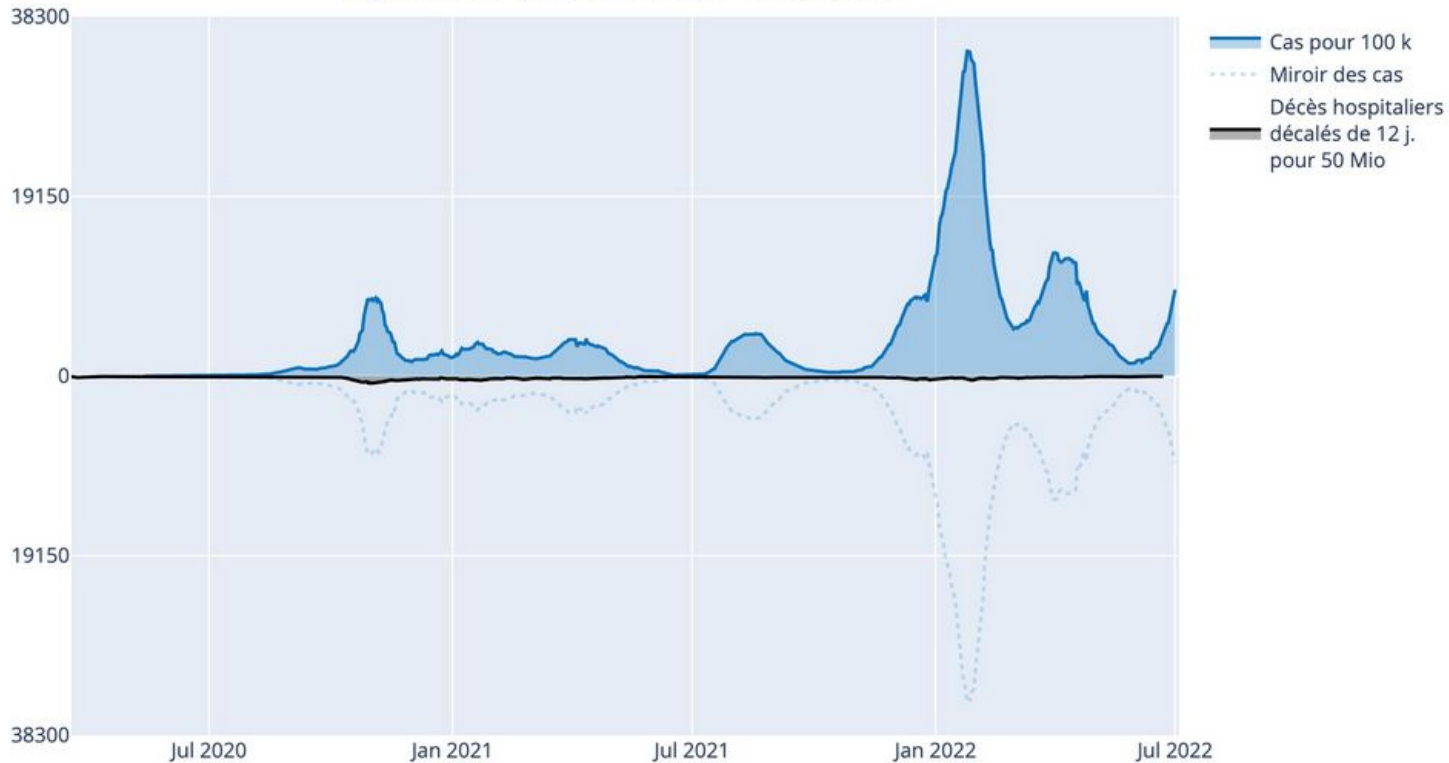
- **1 392 décès au total à l'hôpital**, dont 3 la semaine 26 ;
- **214 en EHPAD**, (données S26 en cours de consolidation)

Nombre de décès Covid par semaine en Vaucluse en EHPAD et à l'hôpital



Cas vs. Décès hospitaliers - Vaucluse

Cas pour 100 000 habitants et décès hospitaliers avancés de 12 j. pour 50 Millions d'habitants
04 juillet 2022 - @GuillaumeRozier - covidtracker.fr



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'
économie



COVIDTRACKER

○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'
économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
5 juillet 2022

VACCINATION

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'
économie

ÉTAT DES LIEUX



VACCINATION - VAUCLUSE

Cumul 1ère dose	% population générale	Niveau national
428 182	76.3%	81.2%
<hr/>		
Cumul 2nde dose	% population générale	Niveau national
422 280	75.3%	79.8%
<hr/>		
Cumul dose de rappel	% population générale	Niveau national
311 025	55.4%	59.9%

Données Géodes - Santé publique France au 03/07/2022

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'
économie



Une 2^{ème} dose de rappel est recommandée

- de 60 à 79 ans, 6 mois après le 1^{er} rappel
- à partir de 80 ans, 3 mois après le 1^{er} rappel

N'attendez pas, prenez rendez-vous chez un professionnel de santé près de chez vous ou sur www.sante.fr

Ensemble, restons prudents.

ÉTAT DES LIEUX



<https://www.youtube.com/watch?v=2ZIsNpYmag>



Le rappel : POUR QUI ET QUAND ?

Pour les personnes de 12 ans et plus ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après leur dernière injection, il n'est pas nécessaire de faire une dose de rappel.

Le rappel vaccinal se fait avec un vaccin à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le ou les vaccin(s) utilisé(s) précédemment. Pour les personnes de moins de 30 ans, le vaccin Pfizer-BioNTech est recommandé.

Mon âge	Ma situation	1 ^{re} dose de rappel	2 ^e dose de rappel
12 à 17 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 6 mois	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓
18 à 29 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓
30 à 59 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	
	Je suis immunodéprimé et j'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓
60 à 79 ans inclus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓ <small>(60 à 6 mois après le 1^{er} dose de rappel ou l'infection)*</small>
80 ans et plus	J'ai reçu ma dernière injection il y a plus de 3 mois	✓	✓

N.B. :

- Les personnes ayant eu le Covid-19 moins de 3 mois après leur dernière injection, sont éligibles au rappel :
- dès 3 mois après leur injection pour la 1^{re} dose de rappel pour toutes les personnes éligibles,
- dès 3 mois après leur injection pour la 2^e dose de rappel pour les personnes immunodéprimées, âgées de 30 ans et plus ou résidents en Ehpad et USLD,
- dès 6 mois après leur injection pour la 2^e dose de rappel pour les personnes de 60 à 79 ans inclus.
- La 2^e dose de rappel n'est pas nécessaire pour les personnes ayant eu le Covid-19 plus de 3 mois après la 1^{re} dose de rappel.
- La vaccination est possible en centres de vaccination et auprès de nombreux professionnels de santé : pharmaciens, médecins (généralistes ou spécialistes), médecins du travail, infirmiers, sage-femmes, chirurgiens-dentistes. Elle est également possible en laboratoire de biologie médicale, à domicile ou encore peut être organisée sur le lieu de soin des personnes.
- Pour les personnes souhaitant sortir du territoire national, le rappel vaccinal peut être exigé pour avoir un certificat de vaccination.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites.sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid19



○ Point de situation
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'
économie

Comité
départemental de
suivi de la situation
sanitaire
5 juillet 2022



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACTUALITE

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'
économie

Festival
d'Avignon

Festival d'Avignon Mobilisation des professionnels de santé

VACCINATION

- ouverture d'un centre éphémère de vaccination et de dépistage
- dans les locaux de l'université Sainte Marthe (campus Hannah Arendt, intra-muros)
- ouvert du 7 au 29 juillet 2022
- du lundi au vendredi (interruption du dispositif les 14 et 15 juillet)
- de 10h à 14h



Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'
économie

Festival d'Avignon

PROTOCOLE SANITAIRE APPLICABLE



FESTIVAL D'AVIGNON & FESTIVAL OFF 2022

Protocole sanitaire à destination des organisateurs

13 juin 2022

PRÉAMBULE

Ce document détaille les recommandations sanitaires générales applicables à date afin de prévenir la transmission du SARS-CoV-2 lors du Festival d'Avignon et du festival off 2022.

Ces recommandations visent à assurer une protection individuelle de chacun, pour limiter le nombre de contaminations et de formes graves, mais également une protection collective, pour réduire les risques de nouvelle vague épidémique.

Les référents COVID veillent à la mise en œuvre et au respect des présentes recommandations et assure la gestion des procédures de prise en charge de ces et des contacts à risque.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

S'agissant des mesures générales et d'information

Il est suggéré d'assurer une communication de ces informations sanitaires du public par tous moyens (communication numérique, indications données par les employés et les référents COVID, annonces sonores).

La diffusion par voie d'affichage ou d'annonce sonore des recommandations sanitaires est fortement recommandée (par exemple le port du masque pour les personnes à risques et la recommandation du port du masque dans les lieux clos).

Les responsables des sites et d'établissements sont fortement encouragés à mettre à la disposition des visiteurs l'ensemble des moyens permettant le bon respect des recommandations de santé publique aux niveaux individuel et collectif.

Au total, 20 pharmacies, dont 9 en centre-ville, proposeront de réaliser des tests et vaccinations durant le festival (cf. cartographie en annexe). **Afin de renforcer les capacités du dispositif sanitaire, le préfet et l'agence régionale de santé ont mis en place :**

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'
économie

Festival d'Avignon

PROTOCOLE SANITAIRE APPLICABLE

- un **centre de vaccination temporaire**, localisé au sein de l'Université d'Avignon (site Sainte-Marthe), proposant des créneaux horaires dédiés pour les professionnels du festival ;
- un **centre de dépistage temporaire**, également localisé au sein de l'Université d'Avignon (site Sainte-Marthe) ;
- une **ligne téléphonique dédiée pour les professionnels au sein du laboratoire Bioaxiome** (numéro dédié aux professionnels uniquement et qui sera opérationnel du 27 juin au 30 juillet).

Port du masque

Dans le contexte de forte reprise épidémique, le port du masque est fortement recommandé dans les situations de promiscuité et de brassage de population, dans les lieux d'affluence importante même en extérieur et dans tous les lieux clos, les théâtres y compris.

S'agissant des mesures à prendre en cas de symptômes, de contacts ou de contaminations

En cas de symptômes du Covid-19, il convient de réaliser immédiatement un test antigénique (TAG) ou un RT-PCR, indépendamment de son statut vaccinal, d'antécédent d'infection ou de statut de contact à risque.

Conformément à l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 11 février 2022, les personnes contacts à risques ne sont plus tenues d'observer une période d'isolement, quelque soit leur statut vaccinal. Toutefois, elles doivent toujours : (i) appliquer de manière stricte les gestes barrières (port du masque) ; (ii) limiter leurs contacts, notamment avec les personnes fragiles ; (iii) éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave ; (iv) télétravailler dans la mesure du possible. En outre, les personnes contacts à risque doivent réaliser un test (TAG, RT-PCR ou autotest) à J+2 de la notification du statut de contact. Un résultat positif de test antigénique ou d'autotest doit nécessairement être confirmé par un test RT-PCR. Dans l'attente du résultat de confirmation, la personne est considérée comme cas positif et entame sa période d'isolement.

En cas de résultat positif, une liste des contacts à risque sera à compléter sur le téléservice de l'assurance maladie. La personne contaminée doit également, dans la mesure du possible, les informer de son statut de cas positif.

Pour les personnes positives disposant d'un schéma vaccinal complet et à jour et pour les enfants de moins de 12 ans : l'isolement est d'une durée de 7 jours (pleins) à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif.

Toutefois, au bout de 5 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions :

- Elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif ;
- Elle n'a plus de signes cliniques d'infection au SARS-CoV-2 depuis 48h.

Si le test réalisé est positif ou si la personne ne réalise pas de test, son isolement est maintenu à 7 jours. Elle ne réalise pas un second test à J7.

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'
économie

Festival
d'Avignon

PROTOCOLE SANITAIRE APPLICABLE

Pour les personnes positives ayant un schéma vaccinal incomplet et pour les personnes non-vaccinées : l'isolement est de 10 jours (pleins) à compter de la date du début des symptômes ou de la date du prélèvement du test positif. Toutefois, au bout de 7 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions :

- Elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif ;
- Elle n'a plus de signes cliniques d'infection au SARS-CoV-2 depuis 48h.

Si le test est positif ou si la personne ne réalise pas de test, son isolement est maintenu à 10 jours. Le respect des gestes barrières (port du masque et mesures d'hygiène) est à respecter les 7 jours suivant la sortie d'isolement du cas positif.

S'agissant des mesures d'hygiène

La mise à disposition de gel hydro-alcoolique est recommandée à l'entrée et à la sortie des établissements recevant du public ou encore dans les sanitaires. Une information claire relative aux moyens mis à disposition du public est à privilégier (présence de points d'eau et de savon ou gel hydro-alcoolique en libre accès).

S'agissant de la ventilation des lieux clos

L'aération/ventilation est une mesure importante de réduction du risque de transmission et contribue, de manière générale, à l'amélioration de la qualité de l'air. Il est donc fortement recommandé (cf note sur la ventilation des ERP en annexe) :

- D'améliorer la ventilation mécanique des locaux avec de l'air extérieur dans tous les espaces recevant du public ;
- D'assurer une ventilation continue et fonctionnelle (feuille qui se colle aux bouches d'extraction si elles sont accessibles) et conforme aux exigences du règlement sanitaire départemental (RSD – art. 64-1). Pour les salles de réunion et de spectacle, le débit de renouvellement doit être de 18 m³/heure/personne ou 4 volumes/heure (4 fois le volume de la pièce renouvelé par heure). Cette information est disponible sur la notice technique de l'appareil ou peut être mesurée ;
- En cas d'absence de ventilation mécaniques, d'assurer une ventilation naturelle (par l'ouverture des fenêtres et des portes) ou forcée par utilisation d'extracteurs ou d'insufflateurs d'air ;
- D'optimiser la ventilation naturelle ou forcée en mesurant la concentration en dioxyde de carbone (CO₂) dans la pièce. Cette mesure sera menée idéalement en continu. L'implantation du ou des capteurs (fonctionnant selon la technologie NDIR) sera faite pour avoir une bonne représentativité de la mesure (entre 1 et 2 mètres de hauteur, à distance des entrées d'air et éloigné des appareils générant de la chaleur).

L'objectif fixé par les experts du Haut Conseil de Santé Publique est de maintenir le CO₂ en dessous de 800 ppm (la mesure de la qualité de l'air extérieur donne des concentrations de 400 à 450 ppm). Par ailleurs une concentration de 1500 ppm témoigne d'un confinement de l'air non acceptable.

En cas de ventilation fonctionnelle et suffisante et d'aération possible dans un local, l'utilisation d'unités mobiles de purification d'air n'est pas nécessaire.

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'
économie

Festival
d'Avignon

PROTOCOLE SANITAIRE APPLICABLE

En cas de ventilation insuffisante ou d'aération insuffisante dans un local, il est recommandé de : (i) revoir la stratégie de ventilation / d'aération ; (ii) revoir l'organisation et la jauge d'accueil des locaux jusqu'à envisager la non-utilisation d'un local ; (iii) si cela est possible, envisager l'utilisation d'unités mobiles de purification d'air selon les conditions fixées par l'avis du HCSP (14 et 21 mai, 28 août 2021) et après une étude technique préalable démontrant son impact positif potentiel. Cette option doit être temporaire et s'accompagner d'actions permettant de revenir rapidement à une situation dans laquelle la ventilation et le renouvellement de l'air par apport d'air neuf sont suffisants.

En cas d'absence de ventilation et d'aération impossible, il est recommandé de ne pas recevoir du public dans les espaces clos.

S'agissant du nettoyage des surfaces

Les particules diffusées dans l'air se déposant sur les surfaces, il est important d'effectuer un nettoyage régulier :

- Avec des produits détergents-désinfectants respectant la norme virucide (norme NF-14476) ;
- De procéder à la désinfection après usage des équipements partagés ;
- De désinfecter des surfaces et points de contact fréquemment touchés par le public et le personnel (poignées de porte, rampes d'escalier, boutons d'ascenseur, robinets d'eau des toilettes et sanitaires, zones de paiement, banque d'accueil, interrupteurs, etc.) ;
- De décliner un plan de service de nettoyage périodique avec suivi, assurant le nettoyage désinfectant systématique de toutes les surfaces des mobiliers, matériels et ustensiles sujets aux contacts corporels et susceptibles de pouvoir être contaminés.

Ce protocole n'est pas définitif et peut évoluer selon la situation sanitaire. En lien avec l'Agence régionale de santé et si la situation sanitaire locale l'exigeait, le préfet de Vaucluse est en mesure de prendre des mesures spécifiques destinées à protéger la population.

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'
économie

Flyers en cours
de diffusion
Festival
d'Avignon



FESTIVAL D'AVIGNON ET FESTIVAL OFF 2022

RECOMMANDATIONS COVID-19 DANS LE CONTEXTE DE FORTE REPRISE ÉPIDÉMIQUE



PORT DU MASQUE

Le port du masque est fortement recommandé dans les situations de promiscuité et de brassage de population, dans les lieux d'affluence importante même en extérieur et dans tous les lieux clos, les théâtres y compris.



AÉRATION DES LIEUX RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Dans les établissements recevant du public (ERP), il est impératif d'assurer un renouvellement régulier de l'air dans tous les espaces clos au moyen d'une aération (ouverture des ouvrants donnant vers l'extérieur) et/ou d'une ventilation naturelle ou mécanique, afin d'apporter de l'air « neuf » venant de l'extérieur et d'évacuer vers l'extérieur l'air ayant séjourné à l'intérieur.



DÉSINFECTION

Il est recommandé de se laver régulièrement les mains.
Il est également recommandé d'assurer un nettoyage régulier des surfaces fréquemment touchées par le public et le personnel.



CENTRES DE VACCINATION ET DE DÉPISTAGE POUR TOUS

Pour se protéger des formes graves du virus, la vaccination constitue le seul rempart. Les différents lieux de vaccination sont détaillés au dos du flyer.
En cas de symptômes du Covid-19 ou de contacts à risques, il est fortement recommandé de réaliser un dépistage dans l'un des centres ou pharmacies détaillés au dos du flyer.
Pour les cas positifs, l'isolement est de rigueur afin de protéger son entourage. Les règles applicables à cet isolement sont disponibles sur le site : www.ameli.fr



DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS

En cas d'accident ou d'urgence, des secouristes de la Croix-Blanche sont présents tous les jours de 12h à 2h00 du matin pour réaliser les gestes de premiers secours.

Continuons de rester #Vigilants !

Point de situation
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'
économie

Festival d'Avignon



- 1** Pharmacie rue des Marchands
vaccination et dépistage – SANS RDV
lundi au samedi : 9h30-19h30
29 rue des Marchands
04 90 82 27 91
- 2** Pharmacie Saint-Agricol
lundi au samedi - SANS RDV
9h-18h (vaccination) et 9h-18h30 (dépistage)
13 rue Saint-Agricol
Tél. 04 90 82 14 20
- 3** Grande pharmacie Grégoire
vaccination et dépistage - SANS RDV
lundi au samedi : 9h-19h
7 rue de la République
Tél. 04 90 80 79 79
- 4** Pharmacie principale
vaccination SUR RDV et dépistage SANS RDV
lundi au samedi : 10h-12h et 15h-18h
25 rue de la République
Tél. 04 90 80 66 06
- 5** Pharmacie des Corps Saints
dépistage - SUR RDV
lundi au vendredi : 9h30-12h et 14h30-18h
samedi : 9h30-12h
13 rue Henri Fabre - Tél. 04 90 82 55 17
- 6** Grande Pharmacie des Halles
vaccination SANS RDV et dépistage SUR RDV
lundi au samedi : 9h30-12h30 et 14h30-18h30
52 rue Bonnetterie
04 90 82 54 27
- 7** Centre de dépistage – Bioxiome
dépistage - SANS RDV
lundi au vendredi : 9h-18h
samedi : 7h30-12h
1 rue Saint-Jean-Le-Vieux
- 8** Pharmacie Roux
vaccination et dépistage – SANS RDV
lundi au samedi : 9h-19h
7 rue Portaïl Matheron
Tél. 04 90 27 19 59
- 9** Pharmacie Jacquet-Francillon
vaccination SUR RDV et dépistage SANS RDV
lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h30
4 rue Carreterie
Tél. 04 90 27 19 59
- 10** Centre de dépistage et de vaccination de
l'Université
lundi au vendredi : 10h-14h -SANS RDV
site Sainte Marthe (Arendt)
accès à l'angle des rues de Rascas et Pasteur
*Centre de dépistage et de vaccination
exceptionnel mis en place pour le festival*
- 11** Pharmacie de l'Université
vaccination et dépistage – SUR RDV
lundi au vendredi : 10h-11h50 et 14h30-18h30
10 route de Lyon
Tél. 04 90 82 25 38



TENIR
Ensemble



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.

